



**PREMIERE RENCONTRE ANNUELLE ENTRE LE SECRETAIRE
GENERAL DE LA COBAC ET LES RESPONSABLES DU REPORTING
CERBER DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE LA CEMAC**

(Libreville, le 21 février 2025)

COMMUNIQUE FINAL

La 1^{ère} rencontre annuelle entre le Secrétaire Général de la COBAC et les responsables du *reporting* CERBER des établissements de crédit de la CEMAC s'est tenue le 21 février 2025, dans les locaux de la Direction Nationale de la BEAC pour le Gabon à Libreville, sous la présidence de Monsieur Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la COBAC.

Outre Madame Patricia Danielle MANON, Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, et les responsables du Secrétariat Général de la COBAC, ont également pris part à cette importante rencontre, les représentants des Directions Nationales de la BEAC pour le Gabon et le Congo, et environ deux cents (200) responsables de la Comptabilité, du Système d'Information et du *reporting* CERBER des établissements de crédit de la CEMAC.

Dans son propos introductif, le Secrétaire Général de la COBAC a, après les civilités d'usage, rappelé le caractère essentiel et primordial de cette réunion, dont l'un des objectifs majeurs est d'asseoir un cadre de collaboration régulier, visant à garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence de l'information financière et prudentielle déclarée à l'organe de supervision bancaire. Après un bref rappel historique des principales évolutions ayant marqué les dispositifs comptables et de *reporting* réglementaire de la COBAC et qui ont abouti à la mise en production, courant décembre 2023, de la plateforme SPECTRA, le Secrétaire Général de la COBAC a relevé, pour le déplorer, la persistance de diverses anomalies identifiées de manière récurrente lors de l'analyse du *reporting* réglementaire SPECTRA des établissements de crédit. Il a également invité les participants à mettre à profit l'opportunité de cette rencontre, pour approfondir leurs connaissances sur les modalités du *reporting* CERBER révisé.

En outre, le Secrétaire Général de la COBAC a annoncé les thèmes inscrits au programme des travaux, dont deux thèmes présentés par le Secrétariat Général de la COBAC portant sur « *Plateforme SPECTRA : architecture technique et bilan de l'ancien dispositif e-CERBER* » et le second sur « *Révision du CERBER sur base sociale : état des lieux, un an après l'entrée en production de la plateforme SPECTRA* », et les exposés effectués par les représentants de deux établissements de crédit portant sur le « *Partage d'expériences sur l'implémentation du nouveau dispositif CERBER sur base sociale* ».

Abordant le thème 1 relatif à la « *Plateforme SPECTRA* », Monsieur Denis LENDJONDJO, Chef du Département des Systèmes d'Information du Secrétariat Général de la COBAC a fait une présentation générale de la nouvelle plateforme de déclaration SPECTRA, son architecture technique, fonctionnelle et applicative, ainsi que les modules de contrôle sur μ

pièces, sur place et Spectra Off-line. Son exposé s'est particulièrement appesanti sur les innovations et les aspects techniques des principales composantes de la plateforme SPECTRA.

S'agissant du thème 2 consacré à la « Révision du dispositif CERBER sur base sociale », Monsieur Aubin Demowi M'BOSSO, Adjoint au Directeur en charge de la surveillance des groupes bancaires, a rappelé le cadre réglementaire du dispositif de reporting des états réglementaires CERBER et retracé les grandes lignes du cadre réglementaire du dispositif de reporting financier et prudentiel édicté par la COBAC. Ensuite, il a dressé un état des lieux de la qualité de l'information contenue dans les états réglementaires, avant de s'appesantir sur les obligations de reporting des établissements de crédit, notamment l'obligation de transmission et celle relative à la qualité des données. Enfin, le dispositif des sanctions applicables aux manquements aux obligations de reporting a été rappelé.

Le troisième thème a été présenté Messieurs Calvin EBONG BONG (Directeur Adjoint de la Comptabilité) et Cyrano ZUE (Directeur Administratif et Financier), représentants respectivement la BICEC et UBA Gabon, pour un partage d'expériences sur l'implémentation du nouveau dispositif CERBER sur base sociale, notamment sur les points relatifs à l'organisation interne mise en place, au changement de processus, aux difficultés rencontrées et à la revue qualité des fichiers CERBER.

Les quatre exposés ont été suivis de débats dirigés par le Secrétaire Général de la COBAC. Ils ont, entre autres, porté sur les besoins de clarification sur certaines anomalies identifiées, les délais de traitement des contestations et réclamations, les modalités de fixation et paiement des sanctions pécuniaires, la nécessité de faire évoluer certains états DEC pour les rendre plus dynamiques (DEC 1121 et DEC 1122), le besoin de renforcement de la protection des données déclarées en vue de garantir leurs intégrité et fiabilité, l'extension de la messagerie SPECTRA aux acteurs du reporting, l'envoi de messages en cas d'indisponibilité du système, le besoin de renforcement des capacités sur le reporting CERBER, la possibilité de lever les verrous sur certains fichiers pour faciliter la ventilation des postes concernés, la nécessité de renforcer l'implication des dirigeants agréés dans le processus de reporting réglementaire.

Pour clore les travaux de cette 1^{ère} rencontre, le Secrétaire Général Adjoint, après avoir remercié les participants aux travaux et salué la haute qualité des débats, a invité les responsables de la comptabilité, du système d'information et du reporting réglementaire à jouer pleinement leur rôle pour garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière. Enfin, elle a souligné que l'application des sanctions sera dorénavant systématique pour tout manquement aux obligations réglementaires constaté. 

Fait à Libreville, le 21 février 2025.

Le Secrétaire Général,


Marcel ONDELE